

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 07 2019

Assistaient à la séance :

PMMCU	Présents	Cécile MARGAIL - MM Richard PULY-BELLI - Pierre PARRAT - Louis PUJOL - Jean-Michel HENRIC- - Robert VILA - Alain TROUSSEU - Alain CAMBILLAU - Marc VALETTE - Francis CLIQUE - Gilles TRILLES - Patrick GOT - Roger GARRIDO - Jacques PLA - - Jean-Louis ARCOUR - M. Olivier COLPAERT - M. Charles DURAND
	Absents et excusés	- Mmes Virginie BARRE - -- Michel ROIG - Bernard DUPONT - Jean-Paul BILLES - José Lloret
	Absents et suppléés	Armelle REVEL-FOURCADE par M. Olivier COLPAERT - M. Pierre ROIG par M. Charles DURAND -- - MM. Jacques POMAREDE par M. Louis PUJOL -
C. C. DES ASPRES	Présents	Mme Maya LESNE - M. Alphonse PUIG
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présents	Mme Ghislaine BELTRAN-CHARRE - MM Robert OLIVE- Joseph SILVESTRE - Alain DOMENECH
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présent	M. Louis VILA - MM. Henri GUITART
	Absent et excusé	- Roger PAILLES
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Présents	Mme Angélique SORLI - M. Pierre ROURA
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et représenté sans pouvoir de vote	M. Jean-Louis DEMELIN représenté par M. Antoine TAHOCS
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absente et excusée	Mme Hélène JOSENDE
C.C. HAUT VALLESPER	Absent et excusé	M Daniel RIBERE

Participaient également à la séance :

M. François CABAU - Trésorier Principal Municipal
M. Fabrice CAROL - Directeur du SMTBV
M. Guy AUSSEIL - Chargé de Mission Juridique et Administratif - SMTBV
Mme Pascale FAUS - Secrétaire SMTBV

Il est 10h30 quand M. Richard PULY-BELLI, président en exercice, ouvre la séance du comité et remercie les délégués.

1. Le quorum est constaté à l'ouverture de la séance avec 27 délégués présents pouvant prendre part au vote et un élu présent à titre consultatif (CC Pyrénées Catalanes).
2. Il est procédé à la désignation du délégué secrétaire séance : Mme Angélique SORLI est nommée secrétaire de séance.
3. M. le Président indique qu'il a reçu deux procurations : celle de madame JOSENDE (Commune d'Angoustrine pour la CC Pyrénées Cerdagne) pour monsieur PULY BELLI et monsieur Jean Louis DEMELIN (CC Pyrénées catalane) pour monsieur TAHOCES.
4. Approbation du compte rendu du comité du 29 mars 2019 : le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. CAROL - directeur - présente l'ordre du jour qu'il résume en 3 axes ;

1. administration générale : complétude des instances du syndicat, règlement de la CAO et des projets de conventions (EBEDIS, RTE) ou d'acquisition terrain.
2. finances : décision modificative numéro 1 + convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et régie d'avance et dépenses.
3. ressources humaines : mise en œuvre astreintes et adoption du règlement, choix de l'action sociale, élaboration du document unique + ACFI (convention CDG) avec création de la fonction d'assistant de prévention.

Décisions du président

Dans le cadre des informations au comité M. CAROL fait une lecture synthétique des décisions du président prises dans le cadre de ses délégations. Il indique que celles-ci ont strictement été motivées par le besoin de continuité de service (carte carburant../..) et dans l'optique de maintenir la dynamique de mise en œuvre de la programmation opérationnelle d'investissement inscrite au BP 2019.

- subrogation ou demandes de subventions PAPI pour opérations hydrauliques
- marché de travaux dans traversée de perpignan - pris en charge 100% PMM
- ligne de trésorerie, tickets restaurant, carte carburant

M. CAROL indique également que conformément à la décision du bureau et après consultation, le SMTBV a signé un marché d'un an renouvelable (11 000 TTC / an) pour bénéficier d'une assistance juridique temps réel avec un cabinet d'avocat.

Délibérations

ADMINISTRATION GENERALE

19/58 – Election du 3^{ème} membre du bureau

Conformément aux statuts du syndicat, il est procédé à l'appel à candidature pour la nomination d'un représentant de la CC Corbières Salanque Méditerranée au bureau. Madame Angélique SOLRI, candidate, est élue à l'unanimité.

19/59 – Election de la liste des suppléants de la commission d'appel d'offres

Il est rappelé que seule la liste des membres titulaires de la CAO a été élue lors du dernier conseil et que dans les mêmes conditions, une liste de 5 suppléants doit être adoptée. La liste suivante est présentée :

- Mme JOSENDE (Cc Pyrénées Cerdagne)
- M. RIBERE (Cc Haut Vallespir)
- 1 représentant de CC Pyrénées catalanes à nommer par délibération de la CC
- M. ROURA (Cc Corbières Salanque Méditerranée)
- M. TRILLES (PMMCU)

La liste est élue à l'unanimité.

19/60 – Règlement de la CAO et de la commission MAPA

M. AUSSEIL explique brièvement la nécessité pour le syndicat d'adopter un règlement pour la CAO et la commission MAPA, en effet le vide juridique en la matière oblige chaque collectivité territoriale ou établissement public à définir lui-même les règles de fonctionnement de ces instances. Le texte est approuvé à l'unanimité

Départ de M. Alphonse PUIG à 10h50. Avec 26 délégués présents pouvant prendre part au vote, le quorum est toujours constaté.

19/61 – Complétude de la commission « gros travaux d'investissement »

Par délibération du 24 janvier 2019 le syndicat a créé la commission « gros travaux d'investissement », il restait, statutairement, un poste à pourvoir par la CC Corbières Salanque Méditerranée au sein de celle-ci. Mme Angélique SORLI, candidate, est élue à l'unanimité.

19/62 – Délégation d'attribution au président.

Il s'agit d'actualiser les délégations attribuées au président par la délibération du 24 janvier 2019. Le texte est adopté à l'unanimité.

19/63 – Acquisition de terrains pour le projet hydraulique de « Le Soler »

M. Carol rappelle l'historique de cette opération lancée par le SMBCC en 2016 et pour laquelle la commune a procédé à des acquisitions foncières. De par la fusion des syndicats, le SMTBV est aujourd'hui compétent pour mener à bien cette opération selon les modalités validées avec la commune. Un dossier d'autorisation environnementale unique va être déposé auprès des services instructeurs courant Juillet. Il est proposé d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux acquisitions foncières auprès de la commune (et EPF Perpignan Méditerranée) sous la condition expresse que le projet soit autorisé par les services de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

19/64 Convention de servitude ENEDIS, commune de Camélas

Il s'agit de conventionner avec ENEDIS pour permettre le passage en souterrain d'une ligne à haute tension sous des parcelles appartenant au syndicat et situées sur la commune de Camélas. Il est demandé au comité d'autoriser le président à signer la convention. Adopté à l'unanimité.

19/65 – Convention de servitude RTE, commune de Perpignan

Il est demandé au comité d'autoriser le président à signer une convention de servitude avec RTE pour le passage d'une ligne en liaison souterraine sous des parcelles du syndicat situées sur la commune de Perpignan. Adopté à l'unanimité

FINANCES

19/66 – Décision modificative N°1

A la demande du président, M. Francis CLIQUE, 1^{er} vice-président avec délégation GEMAPI et BUDGET présente la décision modificative (DM) n° 1 pour 2019. Il rappelle le contexte dans lequel a été élaboré le Budget Primitif 2019 (premier BP du syndicat) et indique que cette DM est motivée par des ajustements de crédits conformes aux orientations du BP et essentiellement liés à l'activité et gestion en continu du syndicat. Le vice-président a également indiqué que cette DM n'intègre pas les travaux du "chenal vert" qui motiveront une deuxième DM en septembre - octobre.

Il commence la présentation par les recettes de fonctionnement. Elles consistent en des remboursements de salaires d'agents malades, un complément de FCTVA sur des entretiens de voirie (avant fusion), des reliquats de subventions de 2018 (complétude SMBVT) et la redevance RTE relative à la convention de passage de ligne électrique à Perpignan. A cela s'ajoutent des ajustements comptables (amortissement de subventions d'investissement et arrondi sur prélèvement impôt à la source). La rectification la plus importante consiste en une recette de 471 898,00 € qui avait été inscrite au BP en section d'investissement : ce changement d'écriture fait suite aux modifications demandées par la palerie au sujet de la convention de financement des participations PMMCU au SMTBV.

Les dépenses consistent quant à elles en un abondement de 111 892,48 € de la dotation aux amortissements et l'inscription d'un complément au virement à la section d'investissement à hauteur de 423 064,24 € ce dernier se justifiant par la réintégration en section de fonctionnement de la totalité de la contribution de PMMCU.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi à 534 956,72 €.

Concernant la section d'investissement, M. CLIQUE détaille les dépenses qui consistent en une écriture d'équilibre relative à l'amortissement de subvention d'investissement (cf. recettes de fonctionnement) et en l'abondement de crédits sur les opérations de Fuilla, Sahorre et Le Soler, elles s'élèvent au total à 102 780,66 €.

Les recettes consistent en des nouvelles (produits de cession pour 25 600€ et des subventions pour 86 800 €), des ajustements comptables (différences sur excédents pour 216 472,97 € et différence sur subvention pour - 3840€) et enfin en écritures d'ordre (virement fonctionnement : 423 064,24€, annulation recette PMMCU : - 471 898,00 € et dotation aux amortissements pour 111 892,48 €)

La section d'investissement s'équilibre à 388 091,69 € grâce à une augmentation du suréquilibre de la section d'investissement de 285 311,03 €.

La décision modificative N°1 est adoptée à l'unanimité

19/67 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux du « Chenal vert à Canet »

M. Francis Clique rappelle le contexte historique : la compétence GEMAPI a été transférée au syndicat au 1^{er} janvier 2019, avant cette date (et depuis 2009) PMMCU avait lancé cette opération avec pour objectif de protéger la population du village contre les inondations. Au 01.01.19 cette opération était largement engagée par PMMCU et il est apparu comme la meilleure solution (continuité, historique, respect calendrier) que PMMCU poursuive jusqu'à son terme la maîtrise d'ouvrage cette opération.

M. CLIQUE rappelle brièvement les tenants techniques de l'opération et les intervenants puis expose le montage financier. PMMCU paiera les entreprises en avançant les sommes et percevra les subventions et le FCTVA relatifs à l'opération. Le syndicat remboursera les dépenses nettes à PMMCU. Le tout sera financé par PMMCU (95%) et les EPCI de « l'aval » (5%). Afin d'éviter les effets *fluctuations* (effet *yoyo*) sur les contributions de ces derniers un lissage sera opéré sur la durée de l'opération. Il précise que l'impact financier sera traduit et présenté dans la prochaine décision modificative. Conformément aux décisions du bureau, il a donc été proposé d'autoriser le président à signer une convention délégation de maîtrise d'ouvrage à PMMCU. Le président est autorisé à signer la convention à l'unanimité

19/68 – Régie d'avances de dépenses

Pour le paiement de menues dépenses facilitant le fonctionnement courant du syndicat (dépenses d'alimentation, petits équipements, fournitures administratives, documentation ...) il est proposé d'instituer une régie d'avances de dépenses de 1 500 €. La création de ladite régie est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

19/69 – Astreintes et permanence : cellule veille digues

M. CAROL rappelle le contexte (juridique) et les responsabilités du syndicat dans la gestion, le maintien de la performance des ouvrages hydrauliques et donc notamment la veille et l'alerte en cas de crise. Dans ce cadre il est indispensable d'instaurer un régime d'astreintes et de permanences. Il présente synthétiquement le mécanisme de plannings, d'organisation et de rémunération. S'agissant d'une obligation de moyen il rappelle la priorité pour le syndicat d'instaurer au plus tôt une "cellule veille digue". Les instances paritaires ont par ailleurs été saisies sur le projet mais ce dernier sera examiné - pour avis - par le CTP en octobre. Il est proposé à l'assemblée de mettre en œuvre la CVD et d'adopter le règlement associé. Adopté à l'unanimité.

19/70 – Choix de l'action sociale

M. CAROL explique pourquoi, après avoir comparé les propositions des différents organismes sociaux compétents, le choix du syndicat se porte pour adhésion au COS de la ville de Perpignan au profit de ses agents. Adopté à l'unanimité.

Départ de MM PLA et TRILLES à 11h25. Avec 24 délégués présents pouvant prendre part au vote le quorum est toujours constaté.

19/71 – Document unique convention avec le cdg 66

M. CAROL indique l'obligation, pour le syndicat, de réaliser et de mettre à jour le document unique aux fins d'améliorer les conditions de travail et le fonctionnement du syndicat. Il indique que c'est un véritable outil de gestion pour la collectivité ainsi qu'un moyen d'impliquer et de faire participer l'ensemble des agents (notamment sur des postes à risques) à la politique de réduction des risques d'accident. Il est proposé de prendre appui sur le CDG 66 et donc de conventionner dans ce sens. Le président est autorisé à signer la convention à l'unanimité.

19/72 – Création de la fonction d'assistant(e) de prévention

Présentée par M. CAROL, cette fonction fait suite au point précédent. Elle consiste à désigner dans la collectivité un ou plusieurs agents chargés d'assurer, sous la responsabilité de l'autorité territoriale, la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité.

Sa mission et moyens accordés sont définis dans une lettre de cadrage. Elle ne fait pas l'objet d'une rémunération mais d'un temps de formation (> 1 semaine). De par l'existence d'une antenne délocalisée sur Thuir, il est en outre proposé de disposer d'un agent sur place au siège ainsi que d'un agent à Thuir. Adopté à l'unanimité.

A la demande du président, Mr. CAROL informe l'assemblée de la bonne avancée de la structuration et de l'organisation humaine du nouveau syndicat ainsi que de la teneur de l'ensemble des réunions de travail organisées par service, par site, ou encore, individuellement par agent. Des méthodes et outils de gestion adaptés aux nouvelles missions et au nouveau cadre de travail sont également en cours de déploiement.

M. Robert OLIVE prend la parole pour manifester sa satisfaction de voir que dans la gestion des agents » tout se passe bien ». Il rappelle l'inquiétude qu'il avait manifesté en son temps et le plaisir qu'il a de voir l'évolution de la situation, il se félicite également du choix du COS de la ville et rappelle l'utilité du COS proposé par le centre de gestion pour les petites collectivités sans grands moyens financiers.

M. CLIQUE informe le comité sur le traitement du problème juridique posé par les voleries du syndicat ouvertes de fait à la circulation, Il indique qu'un état des lieux précis a été dressé par les agents et que l'avocat a produit une note. Ces travaux ont été partagés en bureau à plusieurs reprises afin de mettre en place un plan de sécurisation vis à vis du syndicat, de ces agents et des élus. Il rappelle que chaque maire concerné sera rencontré. Des courriers de demandes de RDV sont d'ores et déjà partis et les réunions devraient s'étaler jusqu'en septembre.

Mr PULY BELLI et Mr PUIG précisent que la première réunion a eu lieu en mairie de TOULOUGES et qu'elle s'est très bien passée. Ils rappellent que le but est de trouver, commune par commune, la meilleure des procédures pour s'assurer du respect de la réglementation et du partage équitable des responsabilités.

Il est 11h45 quand le président lève la séance.

La secrétaire de séance

Mme Angélique SCRLI



Le Président,

Richard PULY-BELLI
Le Président

